COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION

CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE

Présidence – Secrétariat – Trésorerie

Poitiers, le 17 janvier 2013

Mesdames, Messieurs
Les Présidents de Clubs
Les Membres du Comité Directeur

Objet : *Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire*

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le :

SAMEDI 9 FEVRIER 2013 à 9h00

Salle du Temps Libre - 74 rue de l'égalité 16100 Gond-Pontouvre

Ordre du jour :

* Ouverture de l'assemblée Générale **ordinaire** et présentation des personnalités invitées par le Président.

* Appel nominal des clubs par le Secrétaire Général, représentation des clubs en voix.

* Appel nominal des Membres du Comité de Direction par le Secrétaire Général.

* Allocution du Président du Comité Régional, Monsieur Jimmy PERSIGANT.

* Homologation des PV de l'AG ordinaire du 21 janvier 2012 à Surgères

* Discussion et homologation des rapports d'activité présentés par les commissions :

- Commission Natation de Course.
- Commission Natation Estivale
- Commission Water-Polo.
- Commission Maîtres
- Commission Natation synchronisée
- Commission Eau libre

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnation.fr
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

- ERFAN
- Commission des Finances : bilan 2012 (quitus à la Trésorière) et présentation du budget prévisionnel 2013
- Lecture du rapport des vérificateurs aux comptes

* Programme et règlement des compétitions (page 5 – jury/officiels)

* Intervention des personnalités invitées.

* Remise des récompenses

* Clôture de l'AG ordinaire par le Président Régional.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour :

1) Modifications / Additifs aux Statuts : vote à bulletin secret
2) Modifications / Additifs au Règlement intérieur : vote à bulletin secret
3) Résultats des votes

A l'issue des travaux de ces Assemblées, le verre de l'amitié sera offert à l'ensemble des participants par le Comité Départemental de la Charente.

Vous recevrez avant l'Assemblée Générale, sous format électronique :

- les différents rapports des commissions sportives,
- le PV de l'AG du 21 janvier 2012
- une fiche de vœux
- le nombre de voix des clubs
- proposition des modifications des Statuts et Règlement intérieur

Je vous prie de bien vouloir aviser les membres de votre club de la présente convocation.

Comptant sur une présence nombreuse des clubs, recevez, Madame, Monsieur mes meilleurs sentiments sportifs.

Jimmy PERSIGANT
Président

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION

CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE

Présidence – Secrétariat – Trésorerie

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 9 février 2013 à Gond-Pontouvre (16100)

POUVOIR de VOTE

Je soussigné (e),

Président (e) du club de .....

Licencié FFN pour la saison 2012/2013 sous le n° …….

Possède les pouvoirs du club, à hauteur de :..... voix

Délègue les pouvoirs du club :

A .....

Licencié (e) au club pour la saison 2012/2013 sous le n° …….

Pour voter et prendre toutes décisions, au nom du club, lors de cette Assemblée Générale ordinaire.

Le :……

Signature du Président
Précédée de la mention **« Bon pour Pouvoir »**

RAPPEL : 1) Pour participer aux scrutions, le club doit être affilié à la FFN à la date de l'Assemblée Générale.
2) Le représentant qui possède les voix du club doit être licencié FFN à la date de l'Assemblée Générale.

Pouvoir de vote à signer par le Président du Club, et à remettre à votre arrivée à l'Assemblée Générale

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence – Secrétariat – Trésorerie

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 9 février 2013 à Gond-Pontouvre (16100)

POUVOIR de VOTE

Je soussigné (e),

Président (e) du club de .....

Licencié FFN pour la saison 2012/2013 sous le n° …….

Possède les pouvoirs du club, à hauteur de :..... voix

Délègue les pouvoirs du club :

A .....

Licencié (e) au club pour la saison 2012/2013 sous le n° …….

Pour voter et prendre toutes décisions, au nom du club, lors de cette Assemblée Générale ordinaire.

Le :……

Signature du Président,
précédée mention **« Bon pour Pouvoir »**

RAPPEL : 1) Pour participer aux scrutions, le club doit être affilié à la FFN à la date de l'Assemblée Générale.
2) Le représentant qui possède les voix du club doit être licencié FFN à la date de l'Assemblée Générale.

Pouvoir de vote à signer par le Président du Club, et à remettre à votre arrivée à l'Assemblée Générale

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence ـ Secrétariat ـ Trésorerie

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 9 février 2013 à Gond-Pontouvre (16)

FICHE DE VŒUX

(A retourner avant le 5 février 2013 au Comité Régional)

Le Club :.....

Emet le(s) vœu(x) suivant(s) :.....

.....

Date :.....

Signature du Président du Club,

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnation.fr
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

COMITE POITOU-CHARENTES de NATATION
CHARENTE - CHARENTE MARITIME - DEUX SEVRES – VIENNE
Présidence – Secrétariat – Trésorerie

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 FEVRIER 2013

MODIFICATIONS/ADDITIFS

Statuts du Comité Poitou-Charentes (1)

Article 6 – Réunion de l'Assemblée Générale (Page 5/10)

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, ~~par «imprimés»~~ **par tous moyens ou supports de communication dans la huitaine qui suit la tenue de l'Assemblée Générale.**

Article 10 – Réunion du Comité Directeur (Page6/10)

Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, ~~par «imprimés»~~ **par tous moyens ou supports de communication dans la huitaine qui suit la tenue des réunions du Comité Directeur Régional.**

Titre VIII

PUBLICITE

Article 19 (Page 10/10)

(1) Les Statuts, disponibles au siège du Comité Régional de Natation, sont en libre accès sur le site satellite de la fédération : htpp://poitoucharentes.ffnation.fr

PROJET

2 allée de la Chenevière - Appt. 24 - 86000 POITIERS
Tél. 05.49.46.10.17 Fax : 05.49.37.94.42
Site Internet : http://poitoucharentes.ffnatation.fr
Email : poitou-charente-natation@wanadoo.fr
SIRET : 441 069 499 00016 – Crédit Mutuel Poitiers

Règlement intérieur du

Comité Poitou-Charentes de Natation

PROJET

4-7 : Publicité (Pages 6 et 7/16)

Les Statuts et Règlements du Comité Poitou-Charentes de Natation doivent être soumis à l'approbation du Comité Directeur de la Fédération. Ils doivent avoir été préalablement adoptés par l'Assemblée Générale du Comité Poitou-Charentes de Natation.

Le Comité Poitou-Charentes de Natation est tenu ~~d'envoyer à~~ d'informer sous huitaine

qui suit la tenue de la réunion, la Fédération que les procès-verbaux de leurs séances de Comité Directeur et d'Assemblée Générale ~~dans la huitaine qui suit la tenue de la réunion~~ **sont disponibles sur le site satellite** FFN : htpp://poitoucharentes.ffnatation.fr Les mêmes pièces doivent être communiquées dans les vingt jours, au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports du siège du Comité et à la préfecture territorialement compétente. Les procès-verbaux seront envoyés aux clubs affiliés, ~~dans les quinze jours~~ **par tous moyens ou supports de communication sous huitaine** qui suivent la tenue des réunions du Comité Directeur ou des Assemblées Générales.

Article 6 : Pouvoirs et missions de l'Assemblée Générale (Page08/16)

6-1 - Assemblée Générale élective

Aux termes de l'article 9 des Statuts, les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans. Ils sont rééligibles.

Tout candidat se présentant à ces élections au titre de médecin doit posséder la qualification en médecine du sport.

Les postulants, régulièrement licenciés, doivent faire acte de candidature par lettre ~~recommandée~~ **postale (cachet de la poste faisant foi)** ou déposée au siège du CPCN, **ou par courriel**, avant une date limite fixée par le Comité Directeur. ~~Il leur en est accusé réception~~.

Article 11 : Qualités de membre du Comité Directeur (Page 12/16)

Les membres du Comité Directeur peuvent percevoir des frais de mission ou de déplacement lorsqu'ils ~~exercent~~ **sont missionnés** pour le compte du CPCN.

Les membres se déplaçant pour les réunions du comité directeur, des commissions ainsi que les Officiels pourront déduire leurs frais des impôts (Frais bénévoles : article 41 de la loi 2000-627 modifiant la loi du 16/07/1984 sur le sport. –article 200-1 du code général des impôts).

PROJET